

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD145

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 5° Maintenir une gestion et une exploitation majoritairement publique des gares de voyageurs, en permettant notamment aux autorités compétentes d'inclure, dans le périmètre des contrats de service public de transport ferroviaire de voyageurs, tout ou partie des prestations de gestion ou d'exploitation de gares ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons à une logique d'exploitation privée et à une vente à la découpe des gares. Il est inconcevable que l'intégralité des services puissent être externalisés et sous-traités.

Par cet amendement, nous demandons à ce qu'une gestion et une exploitation majoritairement publique des gares de voyageurs soit maintenue.